L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 AOUT 1888. | 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 4 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR J. V. GOURDAIN—Terrains vacants et améliorés, rue Lizardi, 3ème district.

PAR JAS P. GUINAULT—Un lot de terre avec bâtisses et améliorations rue St Louis, Deuxième district.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Une résidence et magasin à deux étages et demi rue Royale No 150, entre St Pierre et Toulouse. Propriété de grande valeur No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts, Deuxième district.

PAR LE SHERIF—Deux lots de terre avec bâtisses et améliorations dans le Septième district.

PAR F. E. NUNEZ, shérif de la paroisse St Bernard—Aux abattoirs, en face du bureau du journal *Le Progrès*, rue Esteban entre Levée et Chartres, deux lots de terre, avec bâtisses et améliorations situés dans la paroisse St Bernard.

La viticulture française.

Une dépêche télégraphique datée de Paris, 2 août, et publiée dans l'Abeille d'hier matin, annonce que M. Viette, ministre de l'agriculture de France, dans un discours aux vignerons du département de l'Hérault, a donné à ceux-ci l'assurance formelle que les droits des raisins importés dans le pays seraient augmentés.

Nous ne saurions mieux faire ressortir l'importance de cette déclaration et les changements qui résulteront de l'adoption de la mesure gouvernementale, qu'en reproduisant une partie de la revue agricole de M. Henry Sagnier—revue qui a paru dans la *République Française* du 21 juillet:

Il est inutile d'insister à nouveau sur la crise terrible par laquelle est passée la viticulture française sous les atteintes du phylloxera. La perte annuelle subie depuis dix ans par les viticulteurs n'est pas inférieure à un demi-milliard, sans compter les perturbations apportées dans la valeur de la propriété foncière et dans les moyens d'existence des ouvriers agricoles, victimes directes de la cessation du travail dans les vignes. Grâce à l'énergie soutenue dont les viticulteurs ont donné la preuve, le vignoble de notre région méridionale s'est reconstitué depuis quelques années avec une grande rapidité; les vendanges sont revenues, d'abord faibles, puis grandissantes d'année en année, et on peut désormais prévoir le moment où elles auront retrouvé leurs anciennes proportions. C'est grâce à de grands sacrifices que ce résultat a été obtenu; si quelques propriétaires ont traversé la période avec certains avantages en se livrant à la multiplication des plants, la plupart ont dû s'imposer de lourdes dépenses, soit pour l'achat de ces plants, la replantation et le greffage, soit pour l'organisation de la pratique de la submersion, soit encore pour maintenir les anciennes vignes par des traitements au sulfure de carbone.

Ces efforts menacent de devenir improductifs, par suite des conditions économiques dans lesquelles se trouve aujourd'hui le commerce des vins. La crise phylloxérique a eu, en effet, une conséquence qu'on pouvait prévoir, mais à laquelle on n'a pas pris suffisamment garde. De nouveaux courants commerciaux se sont établis, des pratiques naguère inconnues se sont développées, et la conséquence en est que la question n'est plus aujourd'hui de savoir si l'on fera du vin en France, mais si l'on vendra ce vin. Si le vin français n'avait à lutter que contre les vins naturels étrangers, les viticulteurs ne se plaindraient pas, ils accepteraient la concurrence, certains d'en triompher. Mais ils en sont réduits à demander comme une faveur au Parlement, que les vins français soient placés, au point de vue des charges fiscales, sur un pied d'égalité, tant avec les vins étrangers qu'avec les vins fabriqués avec des raisins secs ou d'autres produits similaires. C'est que, en effet, les vins étrangers jouissent en France d'un régime de privilège qu'il est nécessaire de mettre en lumière.

C'est ce qui a été fait récemment par le syndicat des viticulteurs de France dans la réunion qu'il a tenue à Nîmes. C'est d'Italie et d'Espagne, surtout de ce dernier pays, que viennent les vins étrangers. En vertu du traité de commerce de 1882, les vins espagnols entrent en France au droit de 2 francs par hectolitre, quel que soit leur force alcoolique, jusqu'à 15°9. On comprend dès lors l'avantage que les Espagnols trouvent à additionner d'alcool jusqu'à cette limite les vins qu'ils nous envoient. Aussi s'est créé dans quelques ports de ce pays une industrie nouvelle, consistant à introduire des alcools des pays septentrionaux, notamment d'Allemagne, pour les réexporter sous forme de vins; l'importation d'alcool en Espagne, qui ne dépassait pas 82,000 hectolitres en 1875, s'est rapidement accrue à partir de 1880. Il faut d'ailleurs rendre cette justice aux viticulteurs espagnols qu'ils ne sont pas les vrais auteurs de ce commerce bizarre et qu'ils protestent contre ces abus. Des mesures ont été prises en 1887 pour surveiller la qualité des alcools importés, mais il faut attendre encore pour pouvoir en arrêter les effets.

Quoi qu'il en soit, et sans parler des liquides hétérogènes qualifiés de vins auxquels la douane essaie de fermer la porte, le commerce français a tout intérêt à préférer les vins étrangers aux vins analogues français. En effet, ces vins étrangers, chargés à 15,9 d'alcool, circulent au même titre que les vins naturels français, qu'on ne peut viner sans payer le droit de 156 francs par hectolitre d'alcool employé. Quand ils ont acquitté les droits de consommation et d'octroi dans les centres de consommation, on les dédouble et, par des soutirages habilement pratiqués, de deux barriques on en fait trois. Et ce sont là des pratiques courantes, qui ne sont pas considérées comme illicites par la loi; quiconque a quelque notion sur la composition du vin sait que les vins de consommation courante ne dosent jamais 15 pour 100 d'alcool. La conséquence en est que les vins communs français, car il ne s'agit que de ceux-là, qui forment la grande masse de la consommation, ne trouvent plus d'acheteurs qu'à des prix infimes.

A cette situation, le syndicat des viticulteurs de France a proposé un remède qui paraît le seul possible à appliquer, au moins jusqu'à l'expiration du traité de commerce avec l'Espagne. Si ce traité oblige la France à recevoir, au droit de 2 francs par hectolitre, des vins servant de véhicule à des centaines de mille d'hectolitres d'alcool, lesquels échappent aux droits de douane de 70 fr. par hectolitre, aux droits de consommation de 156 fr. et aux droits d'octroi, il l'a laissée libre de son régime intérieur. La mesure la plus efficace pour mettre obstacle aux abus signalés serait de fixer à 15 degrés, sans tolérance de dixième, la limite alcoolique de tous les vins circulant en France, qu'il soient français ou qu'ils soient étrangers; la taxe de consommation sur l'alcool serait perçue sur l'excédent. Il est certain que, sans attendre l'expiration des traités de commerce, le gouvernement français aurait le droit d'établir ce régime. Ce serait le seul moyen de faire disparaître une partie du privilège dont jouissent les vins étrangers; il serait certes plus efficace que la liberté du vinage en franchise, préconisée parfois, laquelle peut donner accès à beaucoup d'abus au préjudice du Trésor public.

Une autre conséquence de la crise phylloxérique a été le développement inouï de la fabrication des vins de raisins secs. Des usines nombreuses et importantes se sont élevées autour des grandes villes; elles livrent à bas prix au commerce des quantités énormes d'un liquide alcoolique qui n'est jamais consommé sous son véritable nom. L'importation des raisins secs, qui était de 54,000 tonnes en 1884, a dépassé 100,000 tonnes en 1886. Les viticulteurs demandent, non pas qu'on supprime cette industrie, mais qu'on la force à vendre ses produits sous son véritable nom, et non comme le produit de vendanges fraîches, et qu'elle ne jouisse pas plus longtemps d'une situation privilégiée.

Ce n'est pas d'ailleurs seulement du vin de raisins secs qu'on aura à se préoccuper, c'est aussi du vin d'orge. Dans un mémoire qu'il a publié récemment, M. Georges Jacquemin a fait connaître que, en faisant fermenter avec la levure ellipsoïdale un moût d'orge préparé avec le malt employé pour la fabrication des bières fortes, et en y ajoutant 2 50 pour 100 de bitartrate de potasse, il a obtenu un liquide vineux dont la saveur avait été augmentée par l'acidité du sel; ce liquide dosait de 6 à 10 degrés d'alcool, suivant les conditions dans lesquelles il avait été préparé. "Ce vin d'orge, ajoute M. Jacquemin, boisson saine, nourrissante comme la bière, stimulante comme le vin, pourra devenir, vu son bas prix, le vin des classes peu aisées." On raconte que le vin d'orge aurait déjà fait son apparition dans le commerce. C'est fort possible, car sa fabrication ne présente, sauf pour la préparation de la levure ellipsoïdale, aucune difficulté qui n'ait été déjà résolue par la brasserie ou la distillerie. Mais il serait nécessaire que cette nouvelle boisson reçût un nom spécial, et quelle ne fût pas confondue, dans le langage courant, avec le vin qui est le produit de la fermentation des raisins frais. Le vin d'orge peut avoir un avenir très honorable, mais à la condition de ne pas servir à falsifier le vin naturel.

Loi sur les Écoles.

On trouvera à la deuxième page de l'Abeille la loi sur les Écoles votée par la législature, il y a quelques semaines, et qui a été promulguée tout récemment.

—Excursion à Chicago par la voie du Mississippi Valley Route le 1er août. Prix du trajet aller et retour $12 00. Pour de plus amples renseignements s'adresser à R. F. Reynolds.

Les pilules d'Ayer sont à la tête de tous les apéritifs et de tous les purgatifs. Leur action est douce, pénétrante et complète.

Nouvelles diverses de France.

Le banquet des maires, le 14 juillet, au Champ de Mars terminé, il est peut être de quelque intérêt de dire ce qui s'est passé dans les coulisses ou—pour plus d'exactitude—les cuisines.

Les 27,000 assiettes et les 12,375 verres nécessités par les besoins du service n'étaient pas tous, on le pense, du matériel habituel de MM. Potel et Chabot. Il a fallu recourir à la location pour un certain nombre de ces objets. Quatre-vingts marmites à vapeur, qui facilité la prompte cuisson des légumes et des viandes destinées à la confection du bouillon.

Les fourneaux portatifs de la maison avaient suffi pour la préparation des rôtis. Quant aux desserts, une grande partie en avaient été acquise aux Halles centrales, mais les fruits les plus beaux, les raisins noirs par exemple, provenaient des serres de grands propriétaires de Lille et de Roubaix. Montreuil a fourni les pêches. On avait tout d'abord quelques craintes pour la préparation du café, mais deux percolateurs pouvant donner chacun dix huit cents tasses en ont assuré la qualité et l'apparition rapide sur les tables du banquet.

Sur les 550 employés formant le personnel, il faut compter 300 maîtres d'hôtel et 80 cuisiniers; les sommeliers, garçons pour le dessert, officiers et plongeurs formaient le surplus. 30 sous-chefs maîtres d'hôtel avaient sous leurs ordres chacun dix hommes et étaient eux-mêmes dirigés par trente maîtres d'hôtel appartenant à la maison Potel et Chabot.

Les huit cuisines montées au Champ de Mars, ont permis d'effectuer tout le service en une heure. Commencé à huit heures moins un quart, il était terminé à neuf heures moins dix minutes.

Une heure avant le banquet, un service de près de quatre cents personnes avait déjà été fait, avant pour but de restaurer cent vingt hommes de la garde républicaine, cent vingt sociétaires de l'Orphéon, les Enfants de Lutèce, et cent cinquante personnes, employés, concierges, etc., etc., appartenant au ministère.

Avant de décider que l'Hôtel des Postes de Paris serait reconstruit sur l'emplacement qu'il occupe actuellement, la commission municipale et celle de l'Etat s'étaient assurées que le nouvel Hôtel, comme l'ancien, se trouverait bien sur un point aussi central que possible, et de la capitale et du mouvement des affaires.

Voici, à ce double point de vue, à quelles distances se trouve l'hôtel de la rue du Louvre:

Direction vers le sud: porte d'Arcueil, 5,150 mètres.

Direction vers le nord: poterne Montmartre, 3,790 mètres.

Direction vers l'ouest: porte de la Muette, 5,000 mètres.

Direction vers l'est: porte de Bagnolet, 5 000 mètres.

Voici maintenant les distances entre le nouvel Hôtel et les points les plus importants de Paris:

De l'entrée par la rue du Louvre au palais de Justice, 1,100 mètres; à l'Hôtel de Ville, 1,050; au chemin de fer de Strasbourg, 1,750 mètres; au chemin de fer de Lyon, 3,050 mètres; au chemin de fer d'Orléans, 2,900 mètres; à la gare Montparnasse, 2,700 mètres; à la Chambre des députés, 1,870 mètres; au Sénat, 1,760 mètres; aux Invalides, 2,400 mètres; au Trocadéro, 3,150 mètres; au rond-point de l'Etoile, 3,600 mètres; à la gare Saint-Lazare, 1,505 mètres; à la Madeleine, 1,500 mètres; à l'Opéra, 1,100 mètres; à la Bourse, 400 mètres; au journal la *Liberté*, 146, rue Montmartre, 381 mètres.

M. Bertrand a lu une lettre du maire de Tours invitant l'Académie des sciences, de Paris, à se faire représenter à l'inauguration du monument que la municipalité de cette ville élève à la mémoire du général Meunier. Cette cérémonie, qui doit être présidée par M. Floquet, aura lieu dans les premiers jours du mois prochain. Le général Meunier, membre de l'Institut, était un géomètre distingué, dont le nom est resté dans l'enseignement classique. Ses travaux sur la direction des ballons eurent un regain de célébrité il y a une quinzaine d'années, lorsque Dupuy de Lôme remit en lumière l'idée du ballonnet qu'il a comparé à la vessie natatoire des poissons, et dont le général Meunier a fait mention le premier.

On lit, dans la *Cocarde* de Paris:

Le général Boulanger a reçu, en 1870, à la bataille de Champigny, une blessure à la hanche droite.

Cette blessure l'a, depuis lors, empêché de "se fendre," c'est-à-dire de jeter la jambe droite en avant.

En 1870, le général dut donc cesser complètement de faire de l'escrime.

Contre M. Floquet, ne pouvant se fendre, il a procédé par bonds impétueux.

Le combat a donc été un corps à corps pendant lequel M. Floquet "tendait la perche," c'est-à-dire rompait, le bras tendu.

Le général, dans une attaque ardente, avait acculé M. Floquet à un buisson lorsqu'il tomba sur l'épée droite de son adversaire.

La blessure reçue à Neuilly est donc une conséquence de la blessure reçue par le général à Champigny.

C'est un obus prussien qui, en mettant Boulanger dans l'impossibilité de faire de l'escrime pendant dix-huit ans, lui a valu le coup d'épée de raccroc de l'autre jour.

Lorsque, dans un mariage, il n'a pas été convenu entre les familles des deux conjoints que les frais de noce seraient payés par moitié, qui est-ce qui doit supporter lesdits frais en totalité? Un jugement de la 5e chambre du tribunal de la Seine vient de répondre à cette question: "Les frais de noce doivent être supportés en totalité par la famille qui a fait les invitations en son propre domicile."

La chambre de commerce espagnole établie à Paris a envoyé au ministre des affaires étrangères d'Espagne, par l'intermédiaire de M. Léon y Castillo, ambassadeur de Sa Majesté, une proposition concernant l'Exposition universelle.

Le bureau de la chambre de commerce propose une liste de personnalités notables de la colonie espagnole qui pourraient se constituer extra-officiellement en comité de direction pour encourager la participation privée. Cela éviterait la nomination d'une délégation espagnole.

On annonce qu'un Français, M. Villebaude-Jonnich, a demandé au ministère de l'intérieur de Saint-Pétersbourg l'autorisation de rechercher un trésor enfoui par les Français en 1812 (lors de la retraite de Russie) près de la chaussée de Bjelostock, dans le gouvernement de Grodno.

M. Villebaude-Jonnich croit savoir qu'un détachement français, escortant une caisse de corps d'armée, sur le point d'être rejoint par les cosaques, enterra cette caisse, qui contenait 850,000 francs en or et en argent.

Quelques heures après, les soldats du détachement furent massacrés, à l'exception d'un sieur Jonnich, grand-père maternel du postulant.

Ce dernier aurait, paraît-il, laissé des mémoires manuscrits qui contiendraient l'indication exacte de l'emplacement de ce trésor.

M. Villebaude en a révélé l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

L'empereur du Brésil dom Pedro et l'impératrice s'embarqueront bien décidément à Bordeaux pour regagner leurs Etats, non sur un navire de guerre brésilien, comme on l'avait annoncé, mais sur le paquebot des Messageries maritimes *Congo*, commandant Lecointre. Ce paquebot partira le 5 août courant.

L'empereur a fait retenir trente-six places à bord du *Congo* pour lui et sa suite, composée d'une vingtaine de personnes.

Ajoutons que l'empereur du Brésil a adressé à la Société des gens de lettres, par l'intermédiaire du baron d'Itajuba, son représentant à Paris, une somme de 500 fr. pour la statue de Balzac.

Ils vont bien les campagnards de l'Ain!

Une noce comme on en voit rarement, a eu lieu, samedi, dans la petite commune de Viriat, près de Bourg-en-Bresse.

Les invités, au nombre de trois cents, venus des environs dans cinquante-deux voitures, sont restés à table jusqu'au surlendemain soir. Pendant les trois jours, ils ont englouti vingt-et-un veaux, quatre bœufs, sept moutons et quatre-vingt dix volailles!

Ils ont absorbé six mille deux cents bouteilles de vin!

Pour une noce "conséquente", comme disent les dames de la campagne, voilà, certes, une noce conséquente.

Une singulière crémation a été opérée, vendredi, à la Banque de Lille.

On a brûlé vingt-neuf billets de mille francs.

Oh! ce n'était pas une affaire de faux billets, mais une opération curieuse.

Une dame de Lille ayant déclaré que vingt neuf billets de mille francs avaient été brûlés, on a voulu examiner chimiquement les cendres de véritables billets, et, en comparant ces cendres, on saura si réellement, parmi celles que Mme G... a présentées, se trouve les restes de ces billets. Cette opération, bien que curieuse, est, paraît-il, des plus faciles, et on arrive même à connaître si ces billets étaient de cinquante, de cent, de cinq cents ou de mille francs.

Il y a environ trois mois, on décidait d'urgence qu'un port serait construit en amont et en aval du pont d'Iéna, côté du quai d'Orsay, c'est-à-dire à l'extrémité du Champ de Mars. On a établi le barrage qui servira à isoler et à mettre à sec la place où sera construit le mur de soutènement du nouveau port. Sur la berge, on a posé tout un réseau de rails pour transporter, dans des wagonnets, les quinze cents tombereaux de terre ou d'autres décombres qu'il a falu enlever.

On a commencé les ouvrages de maçonnerie. Ce travail lui-même sera mené avec une grande activité, car il faut que le nouveau port soit terminé dans un délai de cinq mois, devant être utilisé pour le transport des produits destinés à l'Exposition universelle. Le côté du port en voie de construction en aval du pont d'Iéna s'étend jusqu'à la hauteur de l'avenue de Labourdonnais.

Un avis du *Radical* annonce que M. Rouvier, président de la Commission du budget, a été informé par M. Charles Floquet, président du conseil, que le gouvernement avait l'intention de convoquer les Chambres en session extraordinaire pour le premier ou le second mardi du mois d'octobre prochain.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 22 juillet:

Aujourd'hui, a lieu, à Londres, la pose de la première pierre, de l'hôpital français, dans Shaftesbury Avenue.

Cette œuvre éminemment française a eu, on s'en souvient, comme premiers souscripteurs et organisateurs, les princes d'Orléans. Les princes exilés ne se sont pas contentés de verser vingt-cinq mille francs, ils ont fait appel à leurs amis de France pour le plein succès d'une vente organisée l'année dernière par Madame la Comtesse de Paris et dont la société de Londres a gardé le souvenir. De nombreuses souscriptions venues de France ont contribué à hâter le moment où les travaux pourraient commencer.

Comme dans toutes les poses de première pierre, le personnage officiel chargé de présider la solennité recevra des mains du maître maçon une truelle d'argent avec laquelle il étendra un peu de mortier sur un morceau de granit dans l'intérieur duquel ont été, au préalable, placés les monnaies du jour et les documents qui doivent dans les siècles futurs faire connaître l'époque de la construction de l'hôpital.

M. Waddington prononcera un discours devant Mgr le cardinal Manning, le personnel de l'ambassade et le corps consulaire.

L'hôpital occupera dans Shaftesbury Avenue, une des plus belles voies de Londres, une superficie de 5,260 pieds carrés et il sera terminé en 1889.

Le *Natal Advertiser* annonce que le Volksraad du Transvaal a voté une somme de 75,000 francs pour la représentation de cet Etat à l'Exposition universelle de 1889.

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie des chemins de fer de l'Ouest algérien à livrer à l'exploitation, la section de la ligne de Tabia à Tlemcen, qui est comprise entre Aïn-Tellout et Lamoricière.

Cette section, d'une longueur, de 8 kilomètres 700 mètres, ne comprend que les stations extrêmes d'Aïn et de Lamoricière.

La Commission de contrôle de l'Exposition, réunie ce matin sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a adopté un projet relatif à l'installation et au fonctionnement de deux ponts roulants dans le palais des machines, qui circuleront à environ 8 mètres au-dessus des machines en mouvement.

Le public y prendra place moyennant une redevance qui n'excédera pas 50 centimes.

La Commission a également adopté un projet concernant la construction d'un bâtiment spécial pour l'exposition de la marine marchande.

Enfin, elle a adopté une disposition portant que M. Daniel sera seul autorisé à éditer le catalogue illustré des beaux-arts.

On sait que M. Salis a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à réprimer la falsification des produits alimentaires.

M. Salis vise spécialement les colorants et les conservateurs pour les vins, ces produits étant les plus redoutables pour la santé publique.

Il cherche à atteindre directement les marchands de colorants et de conservateurs, et à mettre fin à l'activité malfaisante qu'ils déploient pour propager jusque dans les campagnes l'usage des conservateurs et l'habitude des falsifications.

Depuis quelques jours, le monument de La Fontaine est exposé rue des Tuileries, Paris. Il est artistique, il sort de la banalité.

Le fabuliste est représenté en buste, entouré des principaux animaux qu'il a décrits. Le renard surtout est d'une finesse et d'une délicatesse charmantes. La Fortune, sous la figure d'une femme, est saisissante.

On télégraphie d'Agen, 21 juillet, que la Garonne a débordé. Des inondations étaient à craindre sur le parcours jusqu'à Bordeaux.

Les habitants des rives, prévenus par les maires qui avaient reçu avis de la marche de la crue, retiraient les foins et les seigles coupés et tout ce qui pouvait être atteint par l'eau.

On élevait des barrages pour arrêter l'inondation.

La pluie était intermittente, mais continuait à être très forte.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a adopté une résolution importante qui vise spécialement le despotisme anti-libéral du conseil municipal de Paris. Voici le dispositif même, auquel nous faisons allusion; c'est l'article 9 d'un règlement sur le matériel d'enseignement et les fournitures scolaires dans les écoles primaires publiques. Il est ainsi conçu: "Le conseil municipal, qui assure la gratuité totale ou partielle des fournitures scolaires, ne peut, en aucun cas, mettre à ses libéralités des clauses et conditions particulières qui aient, pour effet, d'enlever à l'autorité compétente le choix des livres et objets classiques, ou de lui permettre de désigner tels ouvrages à l'exclusion de tous autres, sur la liste départementale."

La manufacture des Gobelins s'occupe, avec la plus grande activité, de l'exécution des tapisseries qui doivent être terminées pour l'Exposition de 1889 et figurer dans le pavillon des beaux-arts français.

Douze d'entre elles seront destinées à la décoration des appartements du palais de l'Elysée, huit à celle de l'escalier d'honneur du Sénat et trois à celle de la salle du conseil de la Bibliothèque nationale.

Ces œuvres, exécutées en haute lisse, représentent les dessins suivants:

Pour l'Elysée, douze panneaux de fleurs de Galland; pour le Sénat, huit verdures de MM. Harpignies, Lansyer, Flandrin, Desgoffe, Collin Bellet, de Curzon et Lacroix; enfin, pour la Bibliothèque nationale, trois compositions représentant le *Manuscrit*, le *Livre* et les trois déesses symbolisant les *Lettres*, les *Sciences* et les *Arts*.

La Société de l'Histoire de la Révolution française, dont le président d'honneur est M Carnot, a obtenu, de M. le ministre de l'instruction publique, la salle des Etats du Louvre, pour y organiser son exposition. Cette salle sera divisée en trois sections correspondant, la première à la Constituante, la seconde à la Législative et à la Convention, et la troisième au Directoire.

Dans chacune de ces sections seront exposés, selon l'ordre chronologique, les tableaux, portraits, estampes, documents, manuscrits, journaux, affiches, monnaies, médailles, faïences et meubles de l'époque révolutionnaire. La Société de l'histoire de la Révolution fait, dans ce but, appel à tous les amateurs et collectionneurs qui voudraient contribuer à cette exposition, qui s'ouvrira probablement en mars 1889.

Les Parisiennes ne devront pas se montrer surprises désormais, de voir les officiers en tenue, se borner à porter la main à leur képi, au lieu de retirer complètement ce couvre-chef. En effet, de par une récente décision du ministère de la guerre, l'officier n'a plus le droit de saluer képi bas. Il doit porter la main droite à sa visière.

Le comité central de l'Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France, dont le siège social est à Paris, 16, rue de Tournon, a adopté, récemment, 17 nouveaux orphelins, tous enfants d'instituteurs.

Cette Association, placée sous la présidence de M. Mézières, de l'Académie française, député, et dont le secrétaire général est M. Gaillard, inspecteur d'académie, compte près de 30,000 adhérents et entretient déjà 250 pupilles, bien qu'elle ait à peine deux années d'existence.

Les 3e et 4e sections de musique à l'Exposition universelle de 1889 se sont réunies au Conservatoire en vue de préparer, d'un commun accord, un concours international de musiques municipales au mois de juillet de l'année prochaine.

Les musiques d'harmonie de premier ordre, en France et à l'étranger, prendront seules part à ce concours restreint, qui ne comprendra guère qu'une douzaine de sociétés, et pour lequel quatre prix seront décernés; l'un de 5,000 francs, le second de 3,000, le troisième de 2,000 et le quatrième de 1,000, plus une médaille pour chacune des sociétés.

Le jury délibérera au scrutin secret, les prix ne pouvant être adjugés qu'à la majorité absolue des voix.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, a été officiellement avisé de l'adhésion prochaine de la Russie à la convention de Suez.

Le gouvernement russe n'attend que l'adhésion de toutes les autres puissances: or, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne ayant déjà notifié leur adhésion, celle de la Russie peut donc être considérée comme imminente.

Le désarmement en Europe.

La question du désarmement—dit la *Liberté* du 21 juillet—prend un nouvel aspect et se présente sous une autre forme. Il ne s'agirait plus d'obliger la France à licencier les trois quarts de son armée, à détruire ses arsenaux, à raser ses forteresses. Non! M. de Bismarck se contenterait d'un terme moyen, d'une transaction. Il dirait à l'Europe: "Assez d'armements comme cela; engageons-nous tous à mettre une limite aux dépenses militaires qui écrasent les peuples et, en les vouant à un affreux paupérisme, affaiblissent leur attachement au principe monarchique; le *summum* des efforts compatibles avec la résistance des diverses nations est d'ailleurs atteint, restons-en là."

Tel est le langage que le prince-chancelier tiendrait à l'Europe, ou, plus exactement, à la France à l'issue de la visite que le nouvel empereur d'Allemagne a projeté de faire aux souverains du continent, et auquel il prélude par l'entrevue de Peterhof. Et, sur ce canevas, un de nos confrères du matin brode un article dont la synthèse est que l'idée a réellement germé dans le cerveau de M. de Bismarck et que la France a le plus grand intérêt à la faire triompher. Nous n'avons pas à examiner en ce moment cette opinion. Savoir quelle devrait être l'attitude et la réponse de la France est un problème sérieux qui exige mûres réflexions et qui viendra à son heure, s'il y a lieu. Avant de l'aborder il serait, ce semble, plus utile et plus logique d'examiner si le chancelier d'Allemagne, à qui l'on prête une foule de projets divers, plus fantastiques les uns que les autres, a vraiment conçu celui dont le gratifie généreusement aujourd'hui l'imagination des nouvellistes.

Cet examen ne saurait être long.

M. de Bismarck proposerait, en somme, le maintien du *statu quo*.

Mais le *statu quo*, pour la plupart des nations, c'est la ruine fatale, inévitable à une échéance plus ou moins lointaine. Le remède dont on parle prolongerait la vie mais n'empêcherait pas la mort.

L'Allemagne serait, du reste, mal venue à formuler une pareille proposition. On aurait le droit de dire à M. de Bismarck qu'il est orfèvre, comme M. Josse, car, en demandant le *statu quo*, il demanderait tout simplement la reconnaissance et la consécration définitives de la suprématie militaire de l'empire allemand.

L'empire est prêt, archi-prêt: le *summum* de la puissance offensive, nulle autre nation que lui ne l'a atteint en Europe.

La conception soi-disant humanitaire de l'Allemagne se réduirait donc à dire à la France et à la Russie:

"Vous allez renoncer bénévolement aux efforts que vous êtes en état de soutenir encore pour égaler votre puissance militaire à la mienne. J'ai demandé au peuple allemand le nombre, tout le nombre de baïonnettes qu'il pouvait me donner; je suis seule à posséder assez de fusils à répétition pour en armer tous mes soldats; mes forteresses sont bétonnées et à l'épreuve des obus à la mélinite; eh bien! vous allez me promettre de n'en pas faire autant, vous allez vous engager à respecter les distances, à maintenir la proportion actuelle des forces entre vous et moi. J'ai bien travaillé, croisez-vous les bras!"

Il est difficile de croire que M. de Bismarck ait chargé son souverain de tenir ce langage à l'empereur de Russie; et encore plus difficile d'admettre que le tzar soit disposé à y souscrire.

En résumé, cette nouvelle version des diverses hypothèses émises ces jours derniers au sujet de la situation intolérable qui résulte des armements excessifs de l'Europe, nous paraît aussi peu vraisemblable que les autres.

Nous avons souvent entendu dire qu'on pourrait préciser l'âge d'une femme suivant la façon dont elle se comporte à table.

—Ainsi, les jeunes filles commencent à dîner au dessert.

—Les femmes de vingt ans se jettent sur les hors-d'œuvre, les cornichons, la salade, etc...., etc....

—A trente ans, on accepte un blanc de poulet, une aile de perdreau.

—A trente-cinq, on arrive aux viandes noires, gigot, filet de chevreuil.

—Enfin, quand vous voyez une femme manger du fromage, ne cherchez plus son âge; elle est hors de service!!!!

La Salsepareille d'Ayer est recommandée par le meilleurs médecins, comme le seul remède infaillible, pour purifier le sang.

GAUTIER—Décédée hier, à 10 heures et demie à l'âge de 84 ans, dame Vve JEAN JACQUES GAUTIER, native de Barsac, France. Les amis et connaissances des familles Courtade et Carrere sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé chez sa fille et son petit-fils Jules A. Courtade, No 50 rue Sud-Remparts, près Commune.

PAGNAC—Décédé hier, à 3 10 heures P. M., à l'âge de 18 jours, HENRI PAGNAC, fils de Jacques Pagnac et d'Eugénie Escoubet. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 11 heures. Le convoi partira de la résidence de ses parents encoignure Napoléon et Palmyre.

ERNEST C. VILLERE,
13 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cabin, Bolt & Cie. 10 déc—1an

Avis de Société.—J'ai ce jour pris mon fils WM GRUNEWALD et mon gendre JOSEPH FLANNER comme associés dans mes affaires. La raison sociale sera à l'avenir LOUIS GRUNEWALD & CIE. Je remercie mes clients et amis pour leurs faveurs dans le passé et espère qu'ils voudront bien les continuer pour la nouvelle raison sociale.
LOUIS GRUNEWALD & CIE.
Magasin de Musique 18 rue Baronne et 127 rue du Canal. 31 juil—7t

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100......Rue du Canal......100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIREES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant se pourvoir de ces articles de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.
12 sept

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
1er août 1888.
Liste de publication.

Barbezat Jean Eliza	Feuillerat Jean Marie
P. H. e Etienne	Fries Dill A
Benoît Benoit	Jaradillier
Berne François	Laque Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lamanon Pierre
Braconnot Louis Félix	Larroux Vve
Braquet Marie Anne	Laubouf
Buissière Vve	Lefèvre Félix
Charnes François	Mattel Pierre
Chaudet les époux	Montillot Pierre Laurent
Claus les époux	Nargeaux Jean
Colné Eugénie	Noel Oscar Bellisaire
Crottes Martial	Plantrou Pascal
Devilleneuve Henri	Poujade Henri
Dosard Lérin Bernard	Retoure Marie
Passin Laurent	Cibet Vve
Dupont Pierre Benjamin	Royère Pierre
Etienne Prosper	Sarrazac Martin
Gaillhard Ferdinand	Saux Jean et son fils
Georges Charles	Sewell
Genoulas Jeanne	Toulet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wilhelm Marx
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbruck Georges	Poisson Charles
Fondrist doct médecin	Réveil Georges
Gaillard Alphonse	Vittu
Lombard Alphonse	Zele Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er août 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN............Président
J. H. OGLESBY............Vice-Président
CHAS. E. RICE............Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolson,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 jul 88—1an

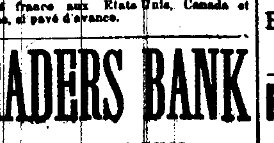

Expédié franco aux Etats Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO............Président
D. FATJO............Vice-Président
J. E. TOURNÉ............Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils coûtent.
30 mai—6 mois

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim sauf les sam.

40 sous
Pantoufles légères pour dames.
50c, 75 sous
Pantoufles légères pour dames.
85 sous
Bottes à boutons bien finies, fillettes.
75 sous, $1.00
Pantoufles ouvragées pour messieurs.
$1.25
Souliers bas cousus, pour messieurs.
$2.00
Chaussures cousues, pour messieurs.
$2.50 à $3.00
Belles bottes Fines pour dames.
—IMMENCE ASSORTIMENT DE—
Chaussures en tous genres pour garçons.
Grande variété de Chaussures pour hommes.
Maison ouverte le samedi jusqu'à 10 heures du soir.
L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse.
3 mars—6 m—sam dim jeu

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. 87—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
JHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO BRIERRE,
JULES TUYES, H. LABOUSSINI,
GUS PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.
Organisée en 1883.
Capital autorisé............$3.000,000
Capital souscrit............$684,600
Capital payé............$300,320
Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.
Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.
Officiers depuis l'organisation:
ERNEST MILTENBERGER, Président, 64 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Baronne.
WM FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall. 21 juil—1m

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE.
A la clôture des affaires, le 31 juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,106 19	
Bons et actions	61,638 64	
Dette suspendue, étalée	61,937 90	
Prêts et escomptes	128,999 02	$459,680 75
Prêts sur demande	22,622 74	
Echange	29,198 67	
Chèques du Comptoir d'échange	40,948 90	
Monnaie courante et espèces	117,045 57	210 805 88
		$670,486 63

PASSIF.

Fonds capital	$380,166 67	
Profits indivis	18,894 45	$99,061 12
Dividendes non payés	303 60	
Dû à des banques et banquiers	48,649 25	
Dû aux déposants	222,473 26	271,425 51
		$670,486 63

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 31me jour de juillet 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er août—1f

E. KROLL, EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249......Rue Royale......249
Téléphone 710. 4juil 1an

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
1nov 87

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc. dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
21 mai—1 an

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

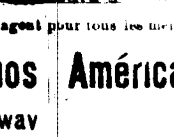

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe.
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables par
Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct 87—1an

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.
On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.
Les étrangers, on le sait, jettent les yeux en, un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.
Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnait ses intérêts.
Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle n'aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur. Allée Commerciale, 5.

Philip Werlein,
135....RUE DU CANAL....135

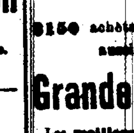

LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

ASSURANCES.

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 00
Sur risques de marine		3,756 32
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 86
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,858 51	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,849 54	
Licences	1,000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,285 90
Primes non acquises de 1887	$60,693 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,693 00
Bénéfice net		$13,592 90

ACTIF.

Argent en caisse	$34,759 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10 000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121 000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle Orléans dont $2,100 sont des Drawn bonds	71,952 00
Primes en voie de recouvrement	12,629 77
Prêts sur hypothèque	42,486 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,148 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,845 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
GEO. LANAUX Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

21me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$182 354 79	
Primes sur mars	3,229 87	
Primes sur rivières	1,189 24	
Totales primes		$187,904 09
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,851 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,244 12	20,833 54
Fonds de surplus de 1886		19,387 92
Total		$265,976 72
Pertes payées:		
Sur primes d'incendie	$94,474 00	
Sur primes de mars	3,136 [illegible]	
Sur primes de rivières	1,768 17	
	$99,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour:		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,649 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 55
Prêts sur nantissement	9,950 50
Prêts sur hypothèque	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	29,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriété foncière	69,219 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	39,[illegible]
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent payé sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.
DIRECTEURS:
H. ZUBERBIER, HERM CURTIUS
J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES
J. HASSINGER, J. K. MERILH,
P. W. DIELMAN, JOHN THORN,
J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, W. W. HUCK,
C. B. FISCHER.
15 jan—1m

NOUVEAU STOCK PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcs
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières modes.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'[illegible] offert pour Rideaux.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de [illegible]
To Kalon 17 fév 88—1an

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 19 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
28 juil—2m Farmdale P. O., Ky.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 3 AOUT—CLASSE No 284
Tirage de 4 heures P. M.

48	72	5	46	15	49	14	25	79	61	7	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage de quoi nous apposons notre signature. Le 3 août 1888—4 heures P. M.
E. A. A. ROUSSEAU.
ALEX. HARRIS,
D. A. WILSON.
Commissaires
☞ Les pions de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans [illegible]

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles; vous informer de mes prix, et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES HELPY
Brevetées et récompensées dix Expositions.
Produisant un bloc de glace massif, en quelques minutes par une simple opération; ou la crème à la glace; des crèmes et des carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th Str. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit su que le VINGT-SIXIÈME (26) jour du mois de JUIN de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis.

Pardevant moi, JAMES SIMON, notaire dûment commissionné, assermenté et qualifié, en la paroisse d'Orléans et en la présence des témoins ci-après nommés et ont signé ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms sont apposés à cet acte lesquels ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, elles ont fondé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent.

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation est le "FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY." Elle aura le privilège de succession en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt-neuf années à partir de cette date à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers de ses membres à une assemblée spéciale convoquée par une notice de trente jours dans un journal publié en la ville de la Nouvelle Orléans et par un avis spécial à l'adresse de chacun des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle Orléans mais elle aura le droit d'en établir un additionnel en la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et les fins de cette corporation sont déclarés être l'encouragement des travaux publics et particuliers et le concours au développement et à l'avancement des travaux, concessions, bénéfices ou privilèges que possèdent ou que la République du Mexique ou des individus ou des corporations sous l'empire des lois du Mexique ou des divers Etats des Etats Unis d'Amérique. Pour l'accomplissement de ses fins, cette corporation sera en vertu du pouvoir d'acheter et d'acquérir toute la propriété nécessaire, foncière et personnelle, d'en aliéner, ou de concéder ou acheter du gouvernement du Mexique, ou son représentant toutes les concessions publiques, tous les privilèges, franchises, contrats et bénéfices et d'assumer les obligations et de se conformer à toutes les dispositions contenues dans les dites contrats, concessions, privilèges, franchises, etc., et de les louer ou hypothéquer dans le but de les rendre conformes aux lois de la République du Mexique ou de celles des Etats Unis permettant de louer aux hypothéquer. Elle pourra aussi émettre des obligations garanties par de telles hypothèques, de les transporter et d'en négocier la vente des obligations au Gouvernement.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation sera de CENT VINGT MILLE PIASTRES ($120,000) divisé en deux cent quarante actions de cinq cents piastres chacune. Le fonds capital se paiera comme l'indiquera le Conseil de Direction. La Compagnie commencera ses opérations dès que soixante mille piastres du capital auront été souscrites. A toutes les élections chaque action aura droit à un vote; le vote pourra donner l'actionnaire un fondé de pouvoirs.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de cette compagnie seront investis dans un Board de Directeurs au nombre de cinq personnes, actionnaires, qui seront élus annuellement le premier lundi de Mai de chaque année. Le Board aura le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires pour le gouvernement et la conduite de la compagnie et de ses affaires et désigner ceux-ci et les membres et les officiers subordonnés et agents et d'en fixer leurs appointements. Ils nommeront un de leurs membres Président et un Vice-Président; et éliront un Secrétaire et un Trésorier qui n'aura pas besoin d'être membre du Board, dont les devoirs et pouvoirs seront fixés par le Board dans leurs règlements, et à l'un d'eux individuellement on pourra servir les notices légales. Ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qu'ils auront qualifié.

Antoine Bassetti, Edgar E. Bronson, John G. Byrd, Henry Maspero et Louis P. Rice constitueront le premier Board de Directeurs, qui resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de juillet 1889. En cas de mort, de démission ou d'incapacité d'action d'un des directeurs précités, dans son terme d'office, la vacance sera remplie par les autres membres du Board.

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et son actif distribué par deux commissaires, qui seront élus à une séance spéciale des actionnaires, convoquée après trente jours d'avis public et spécial, ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

ARTICLE VI

Le président peut, à sa discrétion, et devra, sur la demande écrite de trois actionnaires, représentant au moins vingt actions de stock, appeler des séances spéciales des actionnaires. A toutes les séances des actionnaires la majorité du fonds capital devra être présente ou en personne ou par procuration pour constituer un quorum.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne se a responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation, pour aucune autre somme que la balance due à la compagnie sur les actions qu'il possède; aucune simple informalité dans l'organisation n'aura l'effet de rendre cette Charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock, mais si un souscripteur quelconque ne payait pas sa souscription au stock conformément à la résolution du Board de Directeurs, ainsi que cela a été prévu dans l'Article III de cette charte, il aura été fait, après cinq jours d'avis écrit, le montant déjà payé à la compagnie, et le Board de Directeurs pourra à son option offrir en vente son intérêt, afin de faire bon le déficit dans le capital de la compagnie, et le montant ainsi payé par les dits actionnaires sera forfait au bénéfice des autres actionnaires.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle Orléans, Lne., le jour et la date qui ont précédé ceux où cela a été fait, en présence de Walter J. Morton et John Francis Allain, témoins compétents, qui, y ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par la présent que l'acte d'incorporation du Foreign Credit & Exchange Co. ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau, dans le livre [illegible]
Nouvelle Orléans, 27 juin 1888.
Signé: GEO. GUINAULT, Recorder des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire certifie par ceci, que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif qui est dans mon bureau et le certificat du Recorder des Hypothèques.
JAS. SIMEON, Notaire Public
28 juin—5f au 30 juillet

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]